



Statistiques

Un personnel académique très majoritairement féminin mais avec des disparités selon les catégories



LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE et de la lutte contre les discriminations est au cœur des politiques gouvernementales et notamment de celles menées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

À cet égard, la rectrice Sophie Béjean a souhaité que l'académie de Strasbourg ouvre la voie, avec les académies de Rennes et de Versailles et l'administration centrale, dans un chantier engagé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans son ensemble.

Sélectionnée au printemps 2017, l'académie prend ainsi part à la double démarche de labellisation « Égalité femmes/hommes et Diversité ».

Il s'agit d'une démarche encadrée par la loi et guidée par un cahier des charges commun aux deux labels attribués par l'Afnor.

Le label « Diversité » vise à garantir que tout soit fait pour prévenir les risques de discriminations selon les 25 critères retenus par la législation européenne et française. Il impose de faire en sorte que chaque acteur d'un processus RH soit au fait des obligations légales et de convenir, puis de systématiser, les pratiques permettant de limiter les risques de discriminations.

Le label « Égalité femmes/hommes » invite quant à lui à développer un environnement de travail plus propice à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, par exemple en matière d'information, de lutte contre le harcèlement, d'accompagnement de la parentalité, de limitation des effets des temps partiels ou des congés parentaux sur les carrières.

Dans l'académie de Strasbourg, plus de 7 personnels sur 10 sont des femmes. De fortes disparités existent selon les corps et catégories.

Le personnel enseignant est féminisé à hauteur de 85,6% dans le corps des professeurs du 1^{er} degré tandis que ce n'est le cas que de 59,8% des enseignants du 2^d degré. Les femmes sont très fortement présentes parmi les personnels IATSS (84,4%) et de vie scolaire (76,3%). À l'inverse, la parité est davantage respectée au sein des personnels de direction (51,1% de femmes) et dans le corps d'inspection (50,0% d'inspectrices).

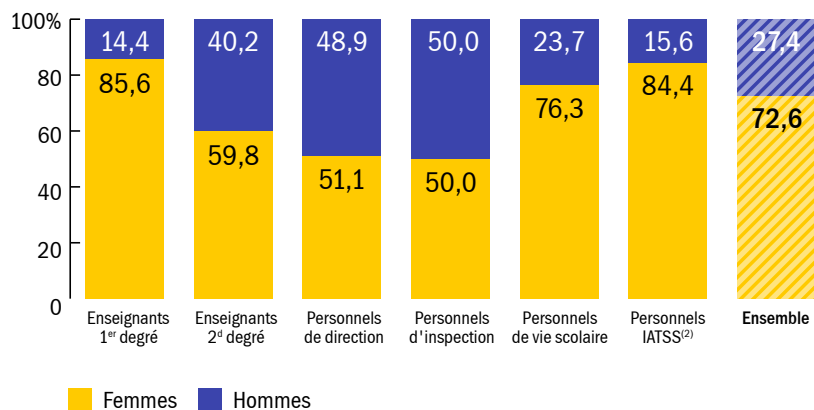
Être aujourd'hui partie prenante dans la démarche de labellisation Afnor est une opportunité pour l'académie de Strasbourg et pour l'ensemble de ses agents. Elle pourra progresser plus vite, en faveur de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. ■

Un personnel académique largement féminin

Tableau 1 Personnels du secteur public de l'académie en activité ayant une affectation

	Nombre de titulaires	Nombre de non titulaires	Nombre de personnes physiques	Nombre de personnes en ETP ⁽¹⁾	Part des femmes (%)
Enseignants 1 ^{er} degré	9 635	95	9 730	9 274	85,6
Enseignants 2 ^d degré	10 973	956	11 929	11 539	59,8
Personnels de direction	427	0	427	427	51,1
Personnels d'inspection	90	0	90	90	50,0
Personnels de vie scolaire	517	2 820	3 337	2 587	76,3
Personnels IATSS ⁽²⁾	1 896	249	2 145	2 015	84,4
Ensemble	23 538	4 120	27 658	25 932	72,6

Graphique 1 Répartition du personnel académique selon la catégorie et le sexe (en %)



Lecture : en novembre 2018, les 27 658 personnels de l'académie comptent 72,6% de femmes.

⁽¹⁾ETP : équivalent temps plein

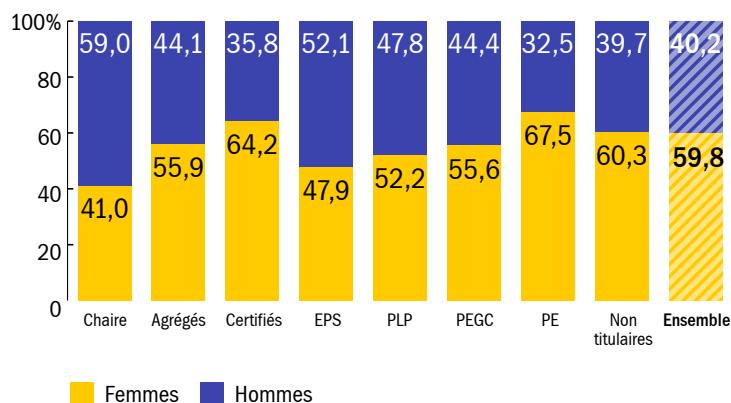
⁽²⁾IATSS : ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Six enseignants du second degré sur dix sont des femmes

Tableau 2 Répartition des enseignants du second degré par sexe

	Nombre de personnes physiques	Part des femmes (%)
Professeurs de chaire supérieure	83	41,0
Agrégés	1 678	55,9
Certifiés y compris adjoints d'enseignement	6 295	64,2
Professeurs et chargés d'EPS	791	47,9
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	1 776	52,2
Professeurs ens. général de collège (PEGC)	27	55,6
Professeurs des écoles (PE) et instituteurs	323	67,5
Non titulaires	956	60,3
Ensemble	11 929	59,8

Graphique 2 Répartition des enseignants du second degré de l'académie par sexe (en %)



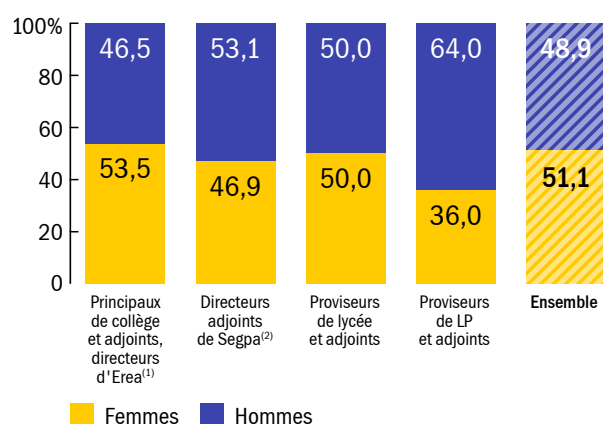
Lecture : en novembre 2018, 64,2% des professeurs certifiés de l'académie sont des femmes.

Une parité presque atteinte parmi les personnels de direction

Tableau 3 Répartition des personnels de direction de direction par sexe

	Nombre de personnes physiques	Part des femmes (%)
Principaux de collège et adjoints, directeurs d'Erea ⁽¹⁾	254	53,5
Directeurs adjoints de Segpa ⁽²⁾	32	46,9
Provisseurs de lycée* et adjoints	116	50,0
Provisseurs de LP et adjoints	25	36,0
Ensemble	427	51,1

Graphique 3 Répartition des personnels de direction par sexe (en %)



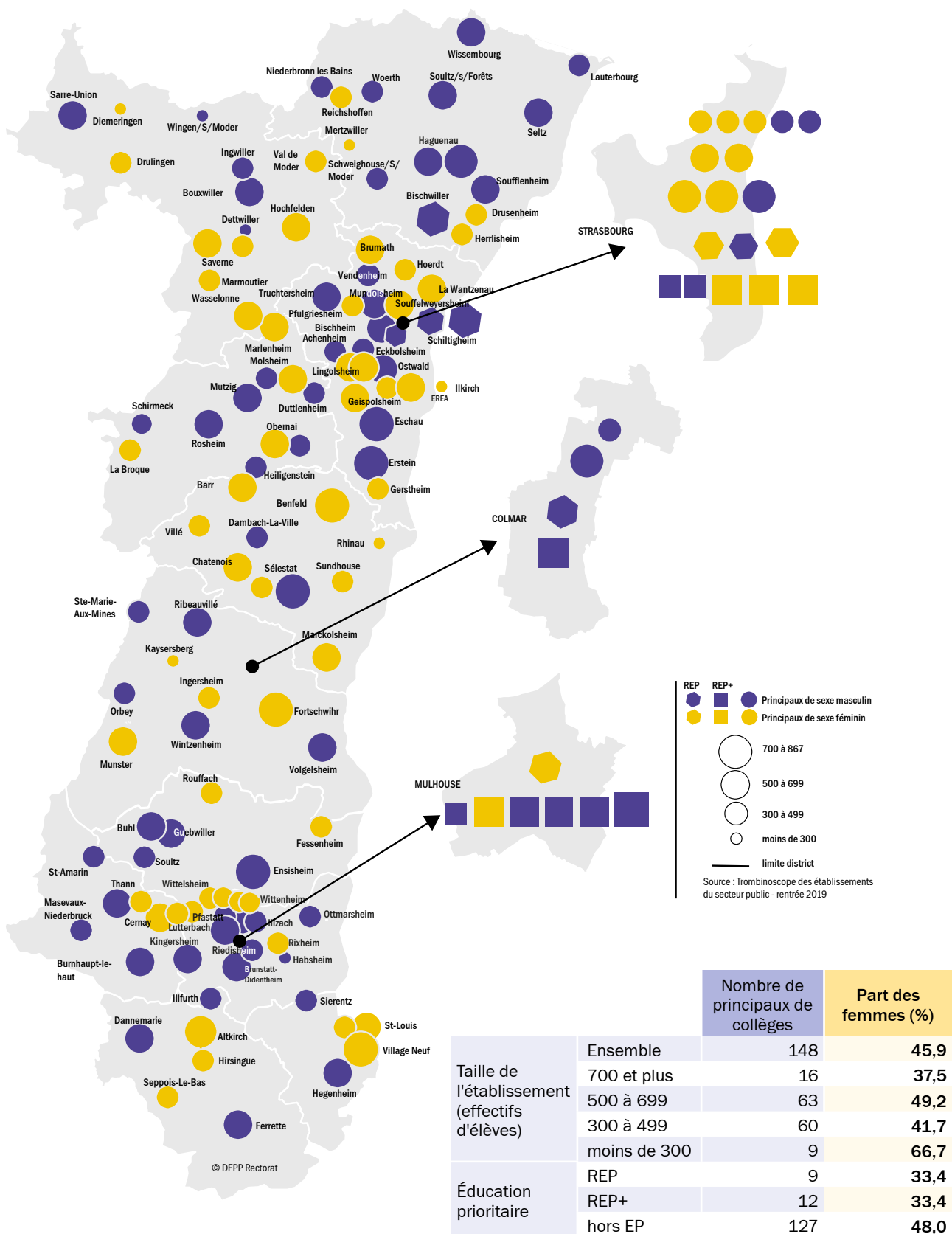
Lecture : en novembre 2018, 51,1% des personnels de direction sont des femmes.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble du document, l'appellation lycée correspond aux lycées généraux et technologiques ainsi qu'à l'enseignement général dans les lycées polyvalents.

⁽²⁾ Section d'enseignement général et professionnel adapté

Plus de femmes que d'hommes à la direction des collèges de petite taille

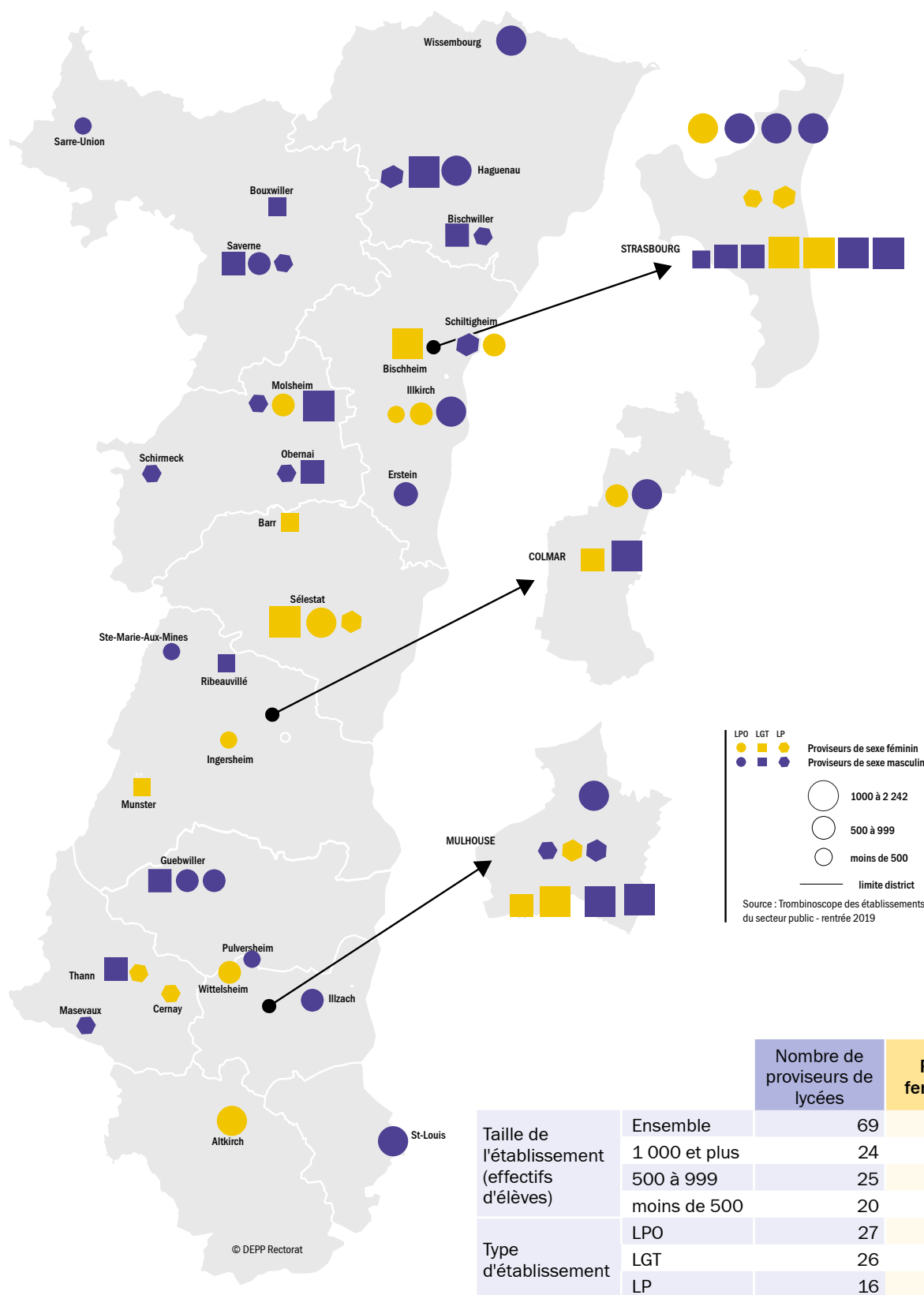
Carte 1 Collèges et personnels de direction



REP REP+ ● Principaux de sexe masculin
 ● Principaux de sexe féminin
 ○ 700 à 867
 ○ 500 à 699
 ○ 300 à 499
 ○ moins de 300
 — limite district
 Source : Trombinoscope des établissements du secteur public - rentrée 2019

La direction des lycées moins féminisée

Carte 2 Lycées et personnels de direction



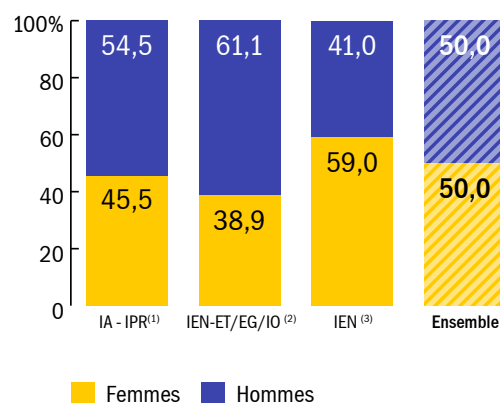
Une majorité d'inspectrices dans le 1^{er} degré

Tableau 4 Répartition des personnels d'inspection de l'académie par sexe

	Nombre de personnes physiques	Part des femmes (%)
IA-IPR ⁽¹⁾	33	45,5
IEN-ET/EG/IO ⁽²⁾	18	38,9
IEN ⁽³⁾ 1 ^{er} degré	39	59,0
Ensemble	90	50,0

Lecture : en novembre 2018, le personnel d'inspection du 1^{er} degré est féminisé à hauteur de 59,0%, alors que ce taux n'atteint pas 50,0% chez les inspecteurs du 2^d degré.

Graphique 4 Répartition des personnels d'inspection par sexe (en %)



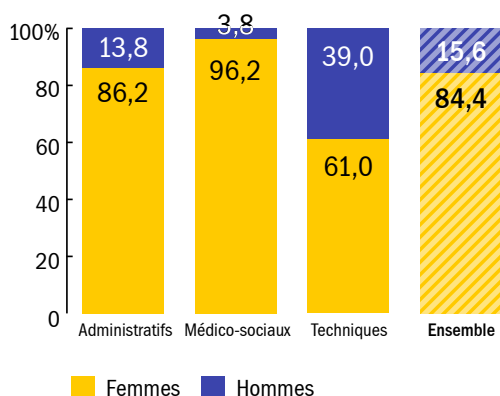
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS) : un corps de métier très féminisé

Tableau 5 Répartition des personnels IATSS par sexe

	Nombre de personnes physiques	Part des femmes (%)
Personnels administratifs	1 467	86,2
Personnels médico-sociaux	373	96,2
Personnels techniques	305	61,0
Ensemble	2 145	84,4

Lecture : en novembre 2018, sur les 2 145 personnels IATSS de l'académie, 84,4% sont des femmes. Ce taux atteint 96,2% pour la filière médico-sociale.

Graphique 5 Répartition des personnels IATSS par sexe (en %)



⁽¹⁾IA-IPR : inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

⁽²⁾IEN-ET : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement technique

IEN-EG : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement général

IEN-IO : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation

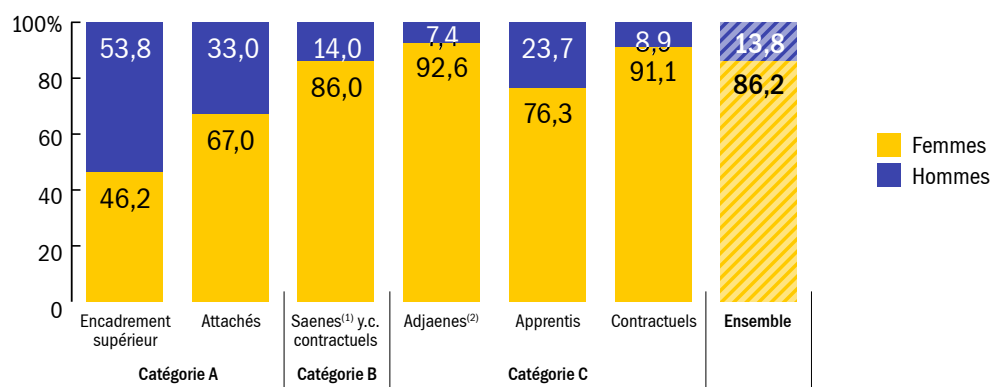
⁽³⁾IEN : inspecteurs de l'éducation nationale

La féminisation diminue avec l'élévation hiérarchique

Tableau 6 Répartition des personnels de la filière administrative par sexe

Catégorie	Corps	Nombre de personnes physiques	Part des femmes (%)
A+/A	Encadrement supérieur	26	46,2
	Attachés	188	67,0
B	Saenes ⁽¹⁾ y.c. contractuels	387	86,0
C	Adjaenes ⁽²⁾	693	92,6
	Apprentis	38	76,3
	Contractuels	135	91,1
Ensemble		1 467	86,2

Graphique 6 Répartition du personnel de la filière administrative par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2018, 92,6% des Adjaenes sont des femmes. Elles sont 46,2% parmi les cadres supérieures.

⁽¹⁾ Saenes : secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
⁽²⁾ Adjaenes : adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée pour la période 2019-2024, définit cinq grands axes d'intervention, déclinés en objectifs, eux-mêmes précisés par des mesures concrètes et évaluables :

- ↳ piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ;
- ↳ former l'ensemble des personnels à l'égalité ;
- ↳ transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- ↳ lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ↳ s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

Elle sera déclinée dans tous les territoires sous la responsabilité des recteurs et rectrices, des préfets et préfètes de région. Convention cadre par excellence, elle doit permettre un maillage territorial sur le plan des réseaux avec des actions partenariales englobant les collectivités locales, le monde de l'entreprise, le secteur de la santé et du social ou encore les associations.

[Consulter la convention interministérielle](#)

↳ Source

Bilan social 2018-2019 de l'académie de Strasbourg

↳ Champ

Les effectifs correspondent à ceux des personnels du secteur public de l'académie en position d'activité, affectés au 30 novembre 2018 et rémunérés par les services académiques. Ils ne sont comptés qu'une seule fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte. Les enseignants du 1^{er} degré intervenant dans le 2^d degré sont comptabilisés avec leurs collègues du 2^d degré.